

Le signé est de fait le jeudi 25. 9. 1751 administrateur d'assiette n° 6 de la paroisse de la Lande
à Jullien Aulnette fils de feu Joseph Aulnette et de Jeanne f. de la Lande âgée de 30 ans
originaire et domiciliée de la paroisse de la Lande à Louise Brûlé fille unique de feu
Jullien Brûlé et de Perrine robuste vivante & présente au moment du mariage
arresté en la juridiction de Pologny, la dite Louise Brûlé originaire & domiciliée
de Châtelot p. le après les 3 publications devant mariage faite sans opposition fait
la paroisse de la Lande sur le certificat de l'abbé Corbière retenu en date du 24. 9. 1751
la cérémonie faite en présence des Guillautine Brochard de Barlet de la Lande
de François Blanpain, et de Joseph Gallot qui signent & se placent au bas
qui ont déclaré ne savoir signer l'époux et l'épouse signent
L. de la Lande - guillautine Brochard

François Blanpain ~~J. Aulnette~~
Louise Brûlé Joseph Gallot

~~1~~ ~~VIII~~ ~~1822~~
fullien aulnac fils Joseph de ganne, françoise Delalande et sa
du village du le moray le le 3 janviers 1727 que Baptisè le 26
seconde por higby ffe a tenu sur les eys forts de Béguin
par son le freres ganne, neveu parain et mairain
et lais auz ditz ffe a tenu sur les eys forts de Béguin

Le premier jour de vendémiaire l'an huit de la République françoise,
une & indivisible à cinq heures du soir par des agents municipaux
de la commune de poligné, canton de pleudihen, département d'ile le vitaine
a comparu Jullien Le Berre cultivateur au hameau de cette commune lequel
accompagné de Michel Robert son oncle aussi cultivateur au lieu dit Roudille
commune de parac, canton de Bain, département Sud est âgé de quatre-vingt
ans, et de Joseph Perrault son voisin âgé de soixante-deux ans
n'a déclaré que Jullien aulte son grand père, en mourant
sous de Louis Brûlé venoit de mourir à son domicile âgé de
soixante-dix ans il quelques mois; D'après cette déclaration

Louise Louise fille legitime de julien Brûlé et de perrine Rihet
Brûlé née d'hier dans le bourg de cette paroisse a été baptisée par moi
sousigne le treizième de May 1727 et tenue sur les fonts
par s: s: George Rihet p: et par Louise Brochard parrain et
marraine lad: brochard da déclaré ne saoir signer
georges rihet
zacarie le brun
curé

Le cinquième jour de vendémiaire l'an cinq de la République
française, une et indivisible à cinq heures du soir, j'puis devant
nous membres du corps municipal de la commune de postigné
et devant district de bain, devant témoins d'elie et v'laine à bruguer
michel lebœuf le boureau du village des bordes, commune de
pencé, lequel accompagné de Joseph perrault pere et fils marchands
dans ce bourg âgés l'un de cinquante neuf ans et l'autre
de trente quatre, ma déclare que louise obrule la belle mère
épouse de jullien au laquelle le boureau dans ce bourg venoit de
mourir au son domicile âgée de soixante douze ans; de laquelle
déclaration reconnue j'puis nous véritable nous avons dressé le
le présent acte sous nos seigns tenuement, les ci dessus dénommés
n'e'ret sachant faire fait en la maison commune de joudranois et au
que devant

17/10/1795